



CANTON DE L'ISLE-ADAM

VILLE DE L'ISLE-ADAM

CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU VENDREDI 6 NOVEMBRE 2009

ARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

COMPTE RENDU

L'an deux mille neuf, le vendredi **6 novembre** à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Axel PONIATOWSKI, Député-Maire.

Étaient présents : M. HUBERT TARDIF - M. PHILIPPE LEBALLEUR - MME CHANTAL VILLALARD - MME DANIELLE PORTHE - M. JEAN-DOMINIQUE GILLIS - MME CLAUDINE MORVAN LEBREC'H - MME ELODIE THABOUREY - M. ALPHONSE PAGNON - MAD. ANNIE PARAGE - MME JULITA SALBERT - M. MICHEL VRAY - MME MARTINE LEONHARDT - M. ERIC FROMANT - M. ALAIN PINTE - MME ANNICK PETILLON - M. YVES TRÉZIÈRES - MME AGNES TELLIER - MAD. ARMELE CHAPALAIN - M. ALAIN DEBRETAGNE - MME ALEXANDRA GILLARDIN - M. FRANÇOIS DELAIS - MME MARYVONNE MAZERI - M. JEAN-MARIE MIRALLES - MME YVETTE LE GALLO - M. FRANÇOIS CRIGNON - MME DANIELE THIBAUT - MME MICHELE RENO - M. KAMEL GHEMMOUR

ABSENTS REPRESENTES : M MICHEL PASSANT
MME DANIELE DEBOUT
M. THIERRY MALHERBE
M. JOHANN SOUFI

POUVOIR A M. HUBERT TARDIF
POUVOIR A MME DANIELLE PORTHE
POUVOIR A M. JEAN-MARIE MIRALLES
POUVOIR A MME DANIELE THIBAUT

SECRETARE DE SEANCE : MME JULITA SALBERT

Le procès verbal de la réunion du conseil municipal du 18 septembre 2009 est adopté sans observation.

↳ **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

↳ A la demande de monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte l'ordre du jour de la séance et accepte l'ajout du point

N° 22 – Demande de subvention pour le restaurant scolaire Camus

↳ **INFORMATIONS DU MAIRE**

Signalétique et voirie :

Mise en sens unique : début novembre

- **Rue Nouvelle, de la rue Martel vers la rue Mar'bach et stationnement côté impair**
- **Rue de la Renarde, de l'avenue des Bonshommes vers l'avenue de Paris et stationnement côté pair**
- **Avenue des Bonshommes, de la rue de pontoise à la rue de la renarde et stationnement côté pair**

Signalétique directionnelle et locale : les travaux sont financés par le Conseil Général à hauteur de 110 000 € et par la ville à hauteur de 90 000 €. Le début des travaux est programmé par le Conseil Général avant la fin de l'année 2009.

Marché : rue piétonne : l'avenue de l'Abbé Breuil est ré-ouverte à la circulation les dimanches de marché. A compter de 2010, elle sera de nouveau fermée de la foire horticole de printemps (17/18 avril 2010) à la foire horticole d'automne.

Travaux

- **Chemin des trois sources** : la pose de l'enrobé a été effectuée, la fin des travaux de voirie est prévue pour le 9 novembre, suivra la mise en place du mobilier urbain. L'inauguration de la clinique CONTI aura lieu le 23 novembre 2009 à 15 heures.
- **Les travaux d'enlèvement de l'arche du commissariat** ont débuté le 2 novembre et la fin est prévue le 23 novembre 2009.
- **Ravalement atelier du souffleur de verre** : fin des travaux prévue vers le 15 décembre
- **L'hôtel des associations (ancienne DDE)** : les travaux de réaménagement seront terminés mi décembre et les associations pourront investir les lieux début janvier. Distribution des locaux par thème.

Fêtes et Cérémonies

- **14 novembre à 11 h** : réception des nouveaux adamois
- **20 novembre** : remise des récompenses sportives
- **24 novembre** – remise des colis aux anciens
- **28 novembre** : Début de l'exposition Clovis Trouille – Vernissage le 5 décembre
- **5 décembre** : Téléthon : Différentes animations place de Verdun, piscine, stade Philippe Grante, centre sportif Amélie Mauresmo
- **12 Décembre** : Repas des anciens
 - Réception des bacheliers à 11 heures
 - Inauguration de l'Esplanade Jean Marais –objet d'une délibération présentée ce soir)

Commerce :

Le commerce au 10 Grande rue ouvrira avant les fêtes de fin novembre pour la partie fromager et pour les fêtes de fin d'année pour la partie traiteur.

1-DECISIONS DU MAIRE

↳ **Prend acte** des décisions 69- à 89-2009

Décision n°69 -2009

Accepte la demande de Monsieur ROUSSEAU, Verrier, visant à la résolution de son bail commercial et signe un contrat de prêt à usage prenant effet au terme du contrat de bail commercial

Décision n° 70 -2009

Fixe le tarif de vente des modules préfabriqués de type TOUAX n'étant plus utiles du fait de la reconstruction de l'école Jean de la Fontaine, pour bâtiments modulaires, ainsi qu'il suit, module 4 côtés / porte / fenêtre

- › dimension extérieure H. 2.92 x L 6.40 x l 2.48 – surface 18 m²
- › Module complet : 2.500 €
- › Modules avec 3 cotés : 2.250 €
- › Module avec 2 côtés : 2.000 €

Décision n° 71 -2009

Signe avec l'entreprise Manpower de DOMONT (95) un contrat de service pour le recrutement d'un salarié temporaire pour la période du 13 juillet au 17 août 2009, pour un coût total de la prestation de 4 141 € TTC ;

Décision n° 72-2009

Signe avec le groupe de conteurs « L'Oreille à plume » – 44 rue Parmentier – 95210 SAINT GRATIEN, le contrat établi pour l'intervention à la bibliothèque de l'Isle Adam, le mercredi 18 novembre 2009, pour un montant de 100 € TTC

Décision n° 73-2009

Signe avec le groupe « Pointure 23 », le contrat établi pour l'intervention à la bibliothèque de l'Isle Adam, le mercredi 25 novembre 2009, pour un montant de 450 € TTC

Décision n° 74-2009

signe la convention de partenariat avec la société d'éditions d'art SOMOGY, dont le siège est à PARIS 75011 – 57 Rue de la Roquette pour l'édition du catalogue d'exposition « Voyous, voyants, voyeurs autour de Clovis Trouille» pour un montant de participation pour l'Isle Adam, de 4 739.34 € HT soit 5 000 € TTC, payable en :

- un premier versement de 2 000 € TTC (deux mille euros toutes taxes comprises) à la présentation de la maquette.
- un deuxième versement de 2 000 € TTC (deux mille euros toutes taxes comprises) à la présentation de la gravure.
- le solde de 1 000 € TTC (mille euros toutes taxes comprises) à la livraison des ouvrages.

Décision n° 75-2009

Valide l'avenant n°1 au marché de travaux concernant la requalification du Chemin des 3 Sources, considérant que le marché correspondant, attribué à la société DTP2I, comporte une tranche ferme de 391.690,70€HT (468.462,07€TTC) et une tranche conditionnelle de 31.500,00€HT (37.674,00€TTC).et qu'après le démarrage de ce chantier, certaines modifications dans l'aménagement en espaces verts, ont été retenues, occasionnant une moins-value de 8.062,00€HT (soit 9.642,15€TTC), sur la tranche ferme de l'opération et **signe** les pièces contractuelles correspondantes

Décision n° 76-2009

Dans le cadre du marché de fournitures scolaires et pédagogiques Considérant qu'il s'agit d'un marché, conclu, **attribue** le marché passé à bons de commande avec maximum à la société C.A.P. pour une période initiale allant de sa notification au 31 décembre 2009, et renouvelable à 2 reprises pour des périodes de reconduction de une année chacune et **signe** les pièces contractuelles correspondantes.

Décision n°77-2009

Dans le cadre de la consultation d'entreprises ayant permis d'attribuer les différents lots de l'opération de travaux visant à la réhabilitation du château Conti et l'aménagement de son parc, sauf le lot n°5 (plomberie),

Après le lancement d'une nouvelle consultation sur ce lot, selon procédure adaptée avec publicité préalable, **Attribue** le lot 5 à la société BRIGAUD pour un montant de 46.851,07 € HT (soit 56.033,88 € TTC) et **signe** les pièces contractuelles correspondantes.

Décision n°78-2009

Dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre concernant l'opération de réhabilitation du château Conti et les aménagements du parc, conclu avec une équipe regroupant Eric Marie BOUCHARD (mandataire), la société ICOBAT et la société EGIS AMENAGEMENT **approuve** l'avenant n°2 venant régulariser les modifications contractuelles occasionnées par le retrait de la société ICOBAT du groupement de maîtrise d'œuvre.et **signature** des pièces contractuelles correspondantes.

Décision n° 79-2009

Dans le cadre de l'organisation du repas annuel du personnel municipal,

- **attribue** le marché relatif, à bons de commande avec minimum de 7 000 € HT et maximum de 11 000 € HT, à la société LARS TRAITEUR ORGANISATION Parc d'activités de Gomberville - 2 rue Amédée Gordini – BP 16 – 78114 MAGNY les HAMEAUX, pour l'accomplissement des prestations en 2009, et reconductible éventuellement pour le repas de l'année 2010 pour le même montant et **signe** les pièces constitutives de ce marché.

Décision n°80-2009

- **signe** avec le Conseil Général du Val d'Oise et l'association « *Connaissance de l'art contemporain* » une convention pour la mise en place d'un cycle de huit conférences organisé au Centre Lartigue, pour un montant de 3 419 €. 893 € seront réglés à l'association à la signature de la convention, 2 526 € seront réglés sur appel de facture et service fait, soit après chaque conférence (8 x 315.75 €) et sera subventionné à hauteur de 50 % par le Conseil Général, sous forme d'un premier paiement de 641 € en 2009 et d'un second versement de 1 068 € en 2010

Décision n°81-2009

Dans le cadre du Marché de services concernant la mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé pour les travaux de restauration de l'Eglise Saint-Martin à L'Isle-Adam
Attribue à la société E.C.S.P.S la mission de coordination en matière de sécurité et protection de la santé portant sur l'opération de restauration de l'Eglise Saint-Martin, pour un montant de 17.100,00€HT (soit 20.451,60€TTC)

Décision n° 82-2009

- **signe** le contrat de fourniture de GPL avec prêt de réservoir pour alimenter la chaufferie du bâtiment de la Ville situé Chemin des 3 Sources avec la société **ANTARGAZ** – 109, boulevard d'Haussonville 54041 NANCY CEDEX pour :

- un prix du gaz à la tonne fixé à 920,00 € HT, soit 1.100,32 € TTC
- un terme annuel de location de réservoir de 120,00 € HT, soit 143,52 € TTC

Décision n°83-2009

Dans le cadre du Marché concernant l'éclairage public 2009 – Rénovation et extension de réseau (fourniture et installation de 18 candélabres au Parc de Cassan) **attribue** le marché concernant l'éclairage public 2009 à la société **ETDE** pour un montant de 27.923,40 € HT soit 33.396,39 € TTC.

Décision n°84-2009

Signe l'avenant à la convention de maîtrise d'œuvre conclu avec la société **GAMTECH** relative aux travaux de mise en conformité, de modernisation et de mise en place d'un nouveau contrat d'entretien des ascenseurs de la Ville afin d'entériner le changement de dénomination et la modification des coordonnées bancaires de l'entreprise titulaire, désormais **DEKRA SYSTEMES** – 64, rue du Maréchal Foch 78000 VERSAILLES et considérant que la société **GAMTECH** a fait apport à titre de fusion à la société **THERMOTIQUE**, nouvellement dénommée **DEKRA SYSTEMES** de la totalité de son patrimoine, actif et passif,

Décision n°85-2009

Confie l'atelier d'animation musicale à l'association « *Ba-O-Bab* » 24 allée de la Chandelle à **COURDIMANCHE** 95800,, prévu au Centre de Loisirs, le 21 octobre 2009 et **signe** le contrat relatif à cette représentation d'un montant de 420 € TTC

Décision n°86-2009

Signe avec la ville de Persan, la convention pour l'accueil durant l'année scolaire 2009/2010, des enfants de la ville de **PERSAN**, scolarisés en classe C.L.I.S. à l'école élémentaire **Camus**

Décision n°87-2009

Signe avec la ville de Bernes sur Oise, la convention pour l'accueil durant l'année scolaire 2009/2010, des enfants de la ville de **BERNES SUR OISE**, scolarisés en classe C.L.I.S. à l'école élémentaire **Camus**.

Décision n°88-2009

Dans le cadre de l'exposition Clovis Trouille, et l'organisation d'un concert, le 12 décembre 2009 à 20 heures, au Centre d'art Jacques Henri Lartigue

Signe le contrat de cession des droits d'exploitation avec l'Association Artlypt, représentée par son Président Antoine MEIER, 1 rue du Lieutenant Guilbert à PARMAIN 95620, coût de ce concert huit cents euros net de taxe qui sera réglé en deux échéances par virement bancaire sur présentation d'une facture et d'un RIB,

➤ La 1^{ère} échéance, le 12 Novembre (un mois avant la représentation : 400 € représentant les frais techniques : partitions, costumes, matériels divers...)

➤ La 2^{ème} échéance à l'issue du concert : 400 €,

Le producteur ayant à sa charge d'assurer la rémunération, les charges sociales et fiscales des artistes, L'organisateur ayant à la charge les frais de restauration des artistes.

Décision n°89-2009

Dans le cadre de l'Acquisition d'une balayeuse de voirie

Attribue le marché à la société MATIS SARL, sise 81 rue Volta - ZAC des Escampades - 84170 MONTEUX pour un prix d'acquisition d'un montant de 106.887,00 € HT soit 127.836,85 € TTC, et un contrat de maintenance préventive d'un montant de 5.899,92 € HT soit 7.056,31 € TTC pour une utilisation annuelle de 1.250 heures et **signe** les pièces constitutives du marché

2-DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les orientations budgétaires pour l'année 2010

3-BUDGET VILLE – DECISION MODIFICATIVE N° 2

☞ Par 29 voix pour et 4 voix contre

Approuve la décision modificative n° 2 au budget 2009 de la ville s'élevant à la somme de 479 123.56€ tant en dépenses qu'en recettes de d'investissement et à 26 074 € tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement.

4-ATTRIBUTION DES BOURSES COMMUNALES

☞ **Accepte** à l'unanimité

Le versement d'une bourse communale d'étude d'un montant de 40 € pour les élèves ayant déposé un dossier et correspondant aux critères.

5-GARANTIE D'EMPRUNT POUR RENOVATION ET RESTAURATION DE LOCAUX DE L'ECOLE NOTRE DAME

☞ **Accepte** par 29 voix pour et 4 voix contre

D'accorder la garantie de la ville à l'OGEC Notre Dame de l'Isle Adam, pour le prêt destiné au financement de la révocation et la restauration de ses locaux à hauteur de 50 % et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à cette garantie.

6-REPARTITION DU PRODUIT DES CONCESSIONS CIMETIERE 2/3 – 1/3 AU PROFIT DU CCAS

☞ **accepte, à l'unanimité**

le mode de répartition du produit des concessions cimetière pour 2/3 au bénéfice de la ville et 1/3 au bénéfice du CCAS

7-INDEMNISATION DE SINISTRES

☞ **accepte, à l'unanimité**

le versement d'un montant de 2 323 € correspondant à divers remboursements de sinistres

8-CONVENTION ENTRE LA VILLE DE L'ISLE ADAM – DE CHARLEVILLE MERIERE ET DE LAVAL – EXPOSITION CLOVIS TROUILLE

☞ **Approuve**, à l'unanimité

La signature de la convention avec la ville de Charleville Mézières et la ville de Laval pour l'itinérance de l'Exposition Voyous Voyants Voyeur autour de Clovis Trouille

9-CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT POUR LE MULTI ACCUEIL

☞ **Accepte**, à l'unanimité

Le principe d'une convention d'objectifs et de financement à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du Multi accueil et autorise Monsieur le Député Maire ou son représentant à la signer.

10- AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE POUR LE MULTI ACCUEIL

☞ **Approuve**, à l'unanimité

Le principe d'avenant au contrat enfance jeunesse à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales pour l'augmentation de 23 places supplémentaires et autorise Monsieur le Député Maire ou son représentant à le signer.

11-CONVENTION D'ACCUEIL D'ENFANT PORTEURS DE HANDICAP OU DE MALADIE CHRONIQUE

☞ **Approuve**, à l'unanimité

Le principe d'une convention définissant et encadrant les modalités d'intervention et de financement d'aide financière consentie au titre de l'accueil d'enfants porteurs de handicap ou de maladie chronique dans les structure d'accueil de jeune enfants, en complément de la Prestation de Service Unique et autorise Monsieur le Député Maire ou son représentant à la signer

12-BAREME DE PARTICIPATION FAMILIALES DES STRUCTURES PETITE ENFANCE

☞ **Accepte**, à l'unanimité

Le barème des prestations familiales dans le cadre de la Prestation du Service Unique mise en place par la CAF et révisé chaque année.

13-CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AVEC L'OFFICE DU TOURISME : AVENANT N°1

☞ **Adopte**, à l'unanimité

L'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux avec l'Office de Tourisme pour l'installation dans les locaux situés 16 avenue des Ecuries de Conti.

14-PARTENARIAT ENTRE « ARTS MAGAZINE » ET LE MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE LOUIS SENLECO

☞ **Accepte**, à l'unanimité

Le partenariat entre le Musée d'Art et d'histoire Louis Senlecq et « Arts Magazine » dans le cadre de l'exposition consacrée à Clovis Trouille.

15-CONVENTION DE MANDAT ENTRE L'ESPACE DU TOURISME ILE DE FRANCE, LE COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME ET DES LOISIRS DU VAL D'OISE ET LE MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE LOUIS SENLECO

☞ **Accepte**, à l'unanimité

La convention de mandat entre le Musée d'Art et d'histoire Louis Senlecq, l'Espace du Tourisme Ile De France, le Comité Départemental du Tourisme et des Loisirs Du Val d'Oise et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

16 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ETUDE DE CONSERVATION PREVENTIVE DES COLLECTIONS DES MUSEES ET POUR L'ETUDE DE PROGRAMMATION

☞ **Autorise**, à l'unanimité

Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles les subventions pour l'étude de conservation préventive des collections des musées et pour l'étude de programmation.

17 – DELIMITATION D'UN PERIMETRE D'USAGE DE CONSOMMATION EXCEPTIONNELLE : SAISINE DU PREFET DU VAL D'OISE

↳ **demande**, par 29 voix pour et 4 voix contre

à Monsieur le Préfet, au regard des habitudes de consommation dominicale, de l'importance de la clientèle concernée et de son éloignement, la création d'un périmètre d'usage de consommation exceptionnel (PUCE) sur la ville.

18 – CESSION PAR LA VILLE DE DEUX LOTS A BATIR SITUES BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE

↳ **approuve**, à l'unanimité

la vente de deux lots à bâtir, situés boulevard de la république, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à la vente et aux questions de cession des propriétés de la commune, et confie à Maître Vincent ANNEBICQUE la rédaction de tous les actes à venir.

19 – CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE SERVITUDES ENTRE LA VILLE ET ERDF

↳ **approuve**, à l'unanimité

La convention de servitudes à intervenir entre la ville et ERDF dans le cadre de l'installation d'un poste de transformation de courant électrique enterré, rue des Joséphites et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents correspondants

20 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'OFFICE DU TOURISME

↳ **accepte**, par 30 voix pour et 3 abstentions

l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 euros à l'Office du Tourisme.

21 – ESPLANADE JEAN MARAIS

↳ **approuve**, à l'unanimité

La dénomination « ESPLANADE JEAN MARAIS » pour la placette située à l'entrée de l'allée Le Notre face à la Maison de l'Isle Adam.

22 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR LA CREATION DU RESTAURANT SCOLAIRE CAMUS

↳ **autorise**, à l'unanimité

Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter du Conseil Général la subvention nécessaire, au taux maximum autorisé, pour la mise en place du projet de création d'un restaurant scolaire à l'école Camus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

Le Député-Maire

Axel PONIATOWSKI